



cas de divorce conflictuel

Par **sunboy**, le **11/01/2008** à **02:31**

> Bonjour
> Et surtout merci , voila lundi après une altercation verbale avec mon épouse sur le refus de sa proposition , et essayant de la calmer je me prie un violent coups à l'oeil ou les trace son encore apparente pour la simple et seule raison que madame me dit que je n'avait pas à la toucher en parlant essayant de lui tenir les poignets pourqu'elle se calme car elle n'arrête pas de me persecuter , je lui dis simplement que nous somme encore marrier et que si je n'ai pas le droit de lui tenir la main pour lui faire entendre la raison , c'est qui est ce qui a ce droit est ce l'amant que je suppose qu'elle a ou son avocate , bon bref , je n'ai pas porter plainte , est ce une erreur de ma part dois je le faire demain au plus tard , en plus elle part au ski avec ses collègues laissant les gamins chez ma belle soeurs la petite qui la soutient , dans son delire , dois je faire une main courrante pour l'abandon du domicile conjugale et la garde des enfants car je travaille ce week -end car dans sa requette elle tente de me faire passer pour quequ'un incapable de m'occuper de mes fils alors que ce n'est pas le cas , de plus elle ne me donne aucune informations sur sa destination au ski l'adresse de l'hotel rien si il arrive qqes choses au enfants on la contacte seulement sur son portable qui j'espère fonctionnera en montagne je ne souhaite aucun malheur mais on ne sait jamais .a t'elle le droit de partir au ski sans me donner une adresse ou un fax ou on pourrait la joindre .je ne sais pas quoi faire , je souhaiterai savoir si je suis dans mon bon droit de rester à la maison alors que nous sommes partie sur une base conflictuelle , car elle me menace de quitter la maison comme on ne s'entend qu'elle fera tout pour que je parte rapidement.....pourriez vous me renseigner svp sur ces 3 point et si par hasard vous connaissez un bon avocat à un bon prix qui maitrise bien son sujet, vous pourriez me donner son adresse pour que je rentre en contact avec cette personne merci.....
>

Par **jeetendra**, le **11/01/2008** à **06:52**

bonjours, bonne année à vous, pour le coup reçu à l'oeil vous avez intérêt à avoir un certificat medical et à déposer plainte, comme vous êtes encore marié vous avez le droit de savoir où va votre epouse en ski avec vos enfants, n'hésitez pas à voir le mediateur familial de votre commune pour qu'il intervienne entre vous et votre epouse pour calmer les choses, il y a quand même des enfants au milieu.rnrnPour le divorce il me semble que ce sera un cas litigieux vu comment c'est parti elle ne vous facilitera pas les choses, choisissez un avocat spécialisé en droit de la famille, dans la procedure il y a aussi une phase de conciliation avec des mesures provisoires, votre avocat vous expliquera tout ça en detail, courage, tenez bon, cordialement

Par **Tamago**, le **13/01/2008** à **23:03**

Bonjour Jeetendra,rnrnJe viens de lire votre réponse et me demande que faire lorsque le conjoint refuse la médiation familiale de son plein grès, faut-il amorcer une décision de justice?rnrnTamago

Par **jeetendra**, le **14/01/2008** à **08:48**

bonjours, lorsque le conjoint refuse de son plein gré la mediation familiale alors il ne vous reste plus que la voie judiciaire en l'occurrence le juge aux affaires familiales, cordialement

Par **Tamago**, le **15/01/2008** à **06:06**

Bonjour Jeetendra,rnrnMerci pour votre réponse. C'est triste d'être là à essayer de sauver quelque chose de son couple, ne serait-il que parental et de tomber sur un mur, mais bon...rnrnEn tout cas merci de vos éclaircissements!rnrnBonne journée,rnrnTamago